

Implantation de Wisterzée
Chaussée de Bruxelles, 35A
1490 Court-Saint-Etienne
010/61.26.64

Implantation du Neufbois
Rue du Neufbois, 11
1490 Court-Saint-Etienne
010/61.64.11

École communale de Wisterzée

Carnet de bord



LE SALON DES METIERS DE WISTERZEE

Du 1er septembre 2021
au 30 juin 2022

Ouvert à tous
du lundi au vendredi

ENTRÉE LIBRE

Renseignements : 010/61.26.64

www.ecoledewisterzee.be/salondesmetiers

Direction f.f. : Mme Bernardine Seidel
ecoledewisterzee.dir@court-st-etienne.be

Secrétariat : Mme Katel Verhelst
ecoledewisterzee.sec@court-st-etienne.be

www.ecoledewisterzee.be
[Facebook/Wisterzée](https://www.facebook.com/Wisterzée)

Horaire des cours

	Lundi, mardi, jeudi et vendredi	Mercredi
Implantation de Wisterzée	De 8h30 à 12h05 Et de 13h35 à 15h15	De 8h30 à 12h05
Implantation du Neufbois	De 8h30 à 12h05 Et de 13h35 à 15h40	De 8h30 à 12h05

Procédure entrées et sorties d'école

A Wisterzée :

De 7h15 à 8h15 : les enfants sont déposés à la garderie.

De 8h15 à 8h30 : les enfants sont déposés à l'entrée de l'école. Un enseignant est présent au dépose-minute de l'entrée des Bleuets et à la barrière du côté de la chaussée de Bruxelles.

Les cours commencent à 8h30.

A la fin des cours, les enfants sortent en rang (sortie Bleuets ou chaussée de Bruxelles) et les parents attendent à la grille. Les enfants non repris sont automatiquement redirigés vers la garderie.

Au Neufbois :

De 7h15 à 8h15 : les enfants sont déposés à la garderie.

De 8h15 à 8h30 : les enfants sont déposés à l'entrée de l'école. Les enseignants sont présents dans la cour.

A la fin des cours, les parents attendent leur enfant à la grille.

Les enfants non repris sont automatiquement redirigés vers la garderie.

Afin de respecter les normes sanitaires liées au Covid-19, les parents resteront en dehors de l'enceinte de l'école entre 8h15 et 15h30 (sauf sur rendez-vous).

Court-Saint-Etienne, le 1^{er} septembre 2021

Chers Parents,

Chers Enfants,

Après ces quelques beaux jours d'été, le moment est venu de reprendre le chemin de l'école.

Notre équipe éducative est heureuse d'accueillir votre (vos) enfant(s) pour cette nouvelle année scolaire et vous remercie pour la confiance que vous nous témoignez ! Avec votre collaboration, nous nous efforcerons de rendre cette année scolaire aussi fructueuse que possible.

En 2021-2022, notre thème sera orienté vers la découverte des métiers. Cette thématique fait déjà rêver les enfants et leur permettra de belles découvertes en tout genre. Nous pourrions nous intéresser à tout ce que les métiers représentent mais aussi à leur évolution au fil des générations.

Nous aurons l'opportunité de faire de belles rencontres et d'en apprendre davantage sur les professions moins connues.

Chaque année, un carnet de bord nominatif est remis à chaque enfant. Il reprend toutes les informations nécessaires pour une bonne organisation. Si certaines de vos questions restent néanmoins sans réponse, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

En complément à ce carnet, vous trouverez également une série d'annexes à compléter pour **le mardi 7 septembre 2021**.

En règle générale, en début d'année, nos élèves de première primaire sont pris en photos pour une publication dans le journal « Vers l'Avenir ».

Il est donc impératif que le document concernant **le droit à l'image soit complété pour ce vendredi 3 septembre**.

Ce 10 septembre, nous accueillerons également le photographe à Wisterzée et au Neufbois pour les photos individuelles.

Pour ces événements, il est important d'avoir en notre possession cette autorisation et ce, conformément à la circulaire 2493 portant sur le droit à l'image. Sans celle-ci, nous nous verrons dans l'obligation de ne pas photographier votre enfant.

Enfin, l'équipe éducative et moi-même prônons la communication. Pour ce faire, nous mettons à votre disposition différents moyens afin de faciliter nos échanges : le journal de classe, les adresses mails de la direction et du secrétariat ainsi que notre ligne téléphonique.

Le journal de classe reste un outil précieux de communication entre l'enseignant et vous, parents.

Merci de le vérifier quotidiennement.

Pour toute entrevue, il est préférable de prendre rendez-vous au préalable par mail à l'adresse coledewisterzee.dir@court-saint-etienne.be

coledewisterzee.sec@court-saint-etienne.be

ou par téléphone au 010/61.26.64.

Je serai présente au Neufbois les mercredis et vendredis de 8h15 à 8h30. Les autres jours, je serai présente à Wisterzée.

Je vous remercie de la confiance témoignée envers notre enseignement communal-immersion néerlandaise et vous souhaite d'ores et déjà une excellente année scolaire à l'école de Wisterzée-Neufbois.

Bernardine Seidel, Directrice f.f.

Obligation scolaire

Pour la rentrée scolaire 2021-2022 (circulaire n°8183 du 06/07/2021), l'obligation scolaire est appliquée à tous les élèves qui atteindront l'âge de **5 ans au plus tard le 31 décembre 2021**.

Elle concerne néanmoins tous les élèves inscrits à partir de la **3^{ème} maternelle**.

1) Les absences

Depuis l'année scolaire 2020-2021, les responsables légaux des élèves de 3^{ème} maternelle doivent, à l'instar des élèves fréquentant l'enseignement primaire et secondaire, justifier les absences de leur enfant. Les directions doivent également appliquer, pour les élèves de 3^{ème} maternelle, les mêmes procédures en termes de signalement des absences injustifiées que celles qui sont d'application dans l'enseignement primaire.

Les absences légalement justifiées

(document à compléter en annexe et disponible sur notre site internet)

Pour les **élèves de 3^{ème} maternelle et dans l'enseignement primaire**, sont considérées comme justifiées, les absences motivées par :

- l'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier
- la convocation par une autorité publique ou la nécessité pour l'élève de se rendre auprès de cette autorité, qui lui délivre une attestation
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, au 1^{er} degré (l'absence ne peut dépasser 4 jours)
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, à quelque degré que ce soit, habitant sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 2 jours)
- le décès d'un parent ou allié de l'élève, du 2^e au 4^e degré n'habitant pas sous le même toit que l'élève (l'absence ne peut dépasser 1 jour)
- la participation des élèves jeunes sportifs de haut niveau, espoirs sportifs ou partenaires d'entraînement à des activités de préparation sportive sous forme de stages ou d'entraînements et de compétitions. Celles-ci ne peuvent cependant pas dépasser 30 demi-journées, sauf dérogation.



Pour que les motifs soient reconnus valables, les documents mentionnés ci-dessus doivent être remis au directeur ou à son délégué au plus tard le lendemain du dernier jour d'absence lorsque celle-ci ne dépasse pas 3 jours, et au plus tard le 4^e jour d'absence dans les autres cas.

Les absences non justifiées

Toutes les absences autres que celles légalement justifiées ou justifiées par le directeur (pour autant qu'elles relèvent d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève, ou de transports) sont considérées comme injustifiées.

Les vacances pendant la période scolaire ne sont pas considérées comme des absences justifiées.

Lorsque l'élève compte **9 demi-jours** d'absence injustifiée, le directeur effectue impérativement un signalement auprès du Service du Droit à l'instruction, **au plus tard le cinquième jour ouvrable scolaire qui suit.**

Vous trouverez un exemplaire du justificatif d'absence dans les annexes de ce dossier. Il est également disponible sur le site de l'école. coledewisterzee.be/documents-divers



Aux heures d'entrées et de sorties des classes, les abords d'écoles sont souvent confrontés à des embouteillages et à de nombreuses manœuvres. Des accidents impliquant des adultes et des enfants ont parfois été évités d'extrême justesse d'où ce rappel :

Le stationnement est interdit sur les passages pour piétons et sur les trottoirs.

A Wisterzée :

Chaussée de Bruxelles

Chaussée fortement fréquentée, le respect des limitations de vitesse (30 km/h aux abords de notre école) est malheureusement peu respecté. Nous insistons donc sur votre vigilance lors des entrées et sorties d'école.

Si vous êtes conducteur, merci de respecter le code de la route (limitations de vitesse, stationnement aux endroits autorisés, laisser la priorité aux piétons sur le passage...).

Si vous êtes piéton, veillez à accompagner votre enfant pour traverser.

Bleuets

Au niveau de l'entrée des « Bleuets », un dépose-minute a été aménagé. Il permet donc de déposer vos enfants et par conséquent, de sécuriser l'ensemble des usagers et éviter les problèmes de mobilité.

Une zone de dépose-minute ne doit pas être confondue avec une zone de stationnement de courte ou longue durée. Afin que cette zone soit la plus efficace possible, il est donc primordial que chacun d'entre vous s'arrête pendant **le temps strictement nécessaire pour déposer ou embarquer son enfant.**

Si vous désirez accompagner ou aller rechercher vos enfants à l'entrée de l'école, je vous invite donc à vous stationner aux emplacements de parking prévus « Avenue des Bleuets ».



Je vous remercie donc d'être particulièrement vigilants lorsque vous déposez et venez récupérer votre enfant ainsi que dans vos manœuvres effectuées au sein du « kiss and ride ».

Au Neufbois :

Le parking à l'avant du bâtiment est exclusivement réservé à l'équipe éducative. De même, le parking de la maison maternelle est un parking privé.

Les rues aux alentours offrent des possibilités de stationnement sans risque.

Nous vous remercions de bien vouloir être particulièrement vigilants en évitant les comportements gênants qui peuvent créer des situations de danger.

Pour la sécurité des élèves, veuillez noter qu'aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul sans un avis écrit (mail, mot au journal de classe). Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.

Impact de l'obligation scolaire dès la troisième maternelle

Cours philosophiques (sans obligation en 3^{ème} maternelle)

Les parents d'un élève de 3^e maternelle qui souhaitent que leur enfant suive l'enseignement soit de la religion (catholique ou orthodoxe ou protestante ou islamique ou israélite) ou soit celui de la morale non confessionnelle (mais pas le cours de philosophie et de citoyenneté) doivent adresser une demande écrite (par e-mail) à la direction de l'établissement dès que possible.

Les élèves de 3^e maternelle devront suivre ce cours en présence des élèves de 1^e primaire et seront donc sortis durant une période par semaine de leur groupe-classe.

Photos scolaires

Le vendredi 10 septembre, déjà, nous accueillerons le **photographe** à Wisterzée et au Neufbois.

Si le temps le permet, les photos seront prises en extérieur.

Tous les élèves seront photographiés, la pochette sera soumise à votre examen, l'achat n'étant pas obligatoire.

Nous vous proposons la pochette comprenant les photos habituelles et un porte-clefs au prix de 13€.

Il est toujours possible, sur demande à l'avance, de faire des photos d'identité.



Organigramme Année scolaire 2021-2022

WISTERZEE

3^{ème} mat A	Juf Lynn Vander Auwera 20/26 Mme Pascale Renard 6/26
3^{ème} mat B	Juf Katrin Vanaudenhove 20/26 Mme Pascale Renard 6/26
1^{ère} primaire A	Juf Céline de Hemptinne 18/24 Mme Mandy Van Der Stappen 6/24
1^{ère} primaire B	Juf Sara Boels 18/24 Mme Jenny Claus 3/24 Mme Harmonye Goffin 3/24
2^{ème} primaire A	Juf Eva Conings 18/24 Mme Véronique Delfosse 6/24
2^{ème} primaire B	Juf Jenna Platton 18/24 Mme Véronique Delfosse 6/24
3^{ème} primaire A	Mme Valérie Benoit 12/24 Juf Alexandra Duchesne 12/24
3^{ème} primaire B	Juf Alexandra Duchesne 12/24 Mme Valérie Benoit 12/24
4^{ème} primaire A	Mme Claire Liesse 12/24 Juf Patricia de Schaetzen 10/24 Juf Céline de Hemptinne 2/24
4^{ème} primaire B	Juf Patricia de Schaetzen 10/24 Mme Claire Liesse 12/24 Juf Sara Boels 2/24

Organigramme Année scolaire 2021-2022

NEUFBOIS

5^{ème} primaire A	Mme Mandy Van Der Stappen 16/24 Juf Eva Conings 6/24 Meester Luk Platteau 2/24 Juf Catherine Pitrons – LM 2/24
5^{ème} primaire B	Mme Nathalie Cornil 16/24 Juf Jenna Platton 6/24 Meester Luk Platteau 2/24 Juf Catherine Pitrons – LM 2/24
6^{ème} primaire A	Mme Harmony Goffin 16/24 Meester Luk Platteau 8/24 Meester Luk Platteau – LM 2/24
6^{ème} primaire B	Mme Jenny Claus 16/24 Meester Luk Platteau 8/24 Meester Luk Platteau – LM 2/24

Maitres spéciaux :

Mme Natalie Englebienne : Psychomotricité
 Mme Sarah Philipsen : Education physique
 Mme Miana Rosato : Citoyenneté et Philosophie

Remédiations : Jenny Claus, Nathalie Cornil, Céline Dedion, Véronique Delfosse, Harmony Goffin, Miana Rosato.

Personnel d'encadrement (garderies et temps de midi) : Kristel Close, Véronique Dejaiffe, Nathalie Joris, Françoise Sneessens, Patrick Taylor, Sarah Van Cammeren, Maxime Vivier.

Système de facturation – Badging

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune de Court-Saint-Etienne a opté pour un nouveau système de gestion des factures pour les repas chauds, les études, les garderies et autres frais scolaires.

Ce système est géré sur base d'une plateforme. Celle-ci permet à chaque parent de gérer les paiements des frais de son enfant et d'avoir accès, à tout moment, au récapitulatif des mouvements financiers via un code personnel. Il vous sera demandé d'effectuer un prépaiement en ligne pour approvisionner votre compte et pouvoir réserver les repas et potages. De cette réserve, les frais de garderie seront automatiquement déduits. Le paiement des autres frais (animations, piscine, classes de dépaysement,...) devra être validé sur la plateforme.

Le guide d'utilisation est disponible sur notre site internet : ecoledewisterzee.be/documents-divers/

Dans le cas de parents séparés qui souhaiteraient deux facturations différentes, veuillez vous adresser au Secrétariat de l'école.

La réservation des repas chauds et des potages doit être encodée par vos soins **avant le 20 du mois précédent à 9h00**. Exceptionnellement, pour ce mois de septembre, le délai maximum est fixé au **jeudi 2 septembre à 9h00**.

J'attire votre attention que, passé ces délais, plus aucune demande ne sera prise en considération.

Le menu de septembre vous a été envoyé par mail. Celui-ci est également consultable sur le site de l'école www.ecoledewisterzee.be.

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'oubliez pas d'accrocher le badge de votre enfant à son cartable.

INFORMATION SUR LA GRATUITE SCOLAIRE

Madame, Monsieur, Chers parents,

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence veut garantir à tous les enfants **une école de qualité**. Dans ce cadre, de **nouvelles règles relatives à la gratuité scolaire** sont entrées en application¹. Ces changements concernent principalement le **niveau maternel**.

Voici les règles concernant les frais scolaires².

RÈGLES EN VIGUEUR



1. L'école doit fournir à votre enfant les crayons, marqueurs, papier, colle, ciseaux, peinture, jeux éducatifs, matériel de bricolage... dont il aura besoin en classe, ainsi qu'un éventuel cahier de communication (journal de classe). Pour que cela soit possible, chaque école reçoit un forfait de 50€ par élève inscrit dans l'enseignement maternel, ordinaire ou spécialisé et indexé annuellement. **Aucune participation financière ne peut donc vous être demandée pour le matériel lié aux apprentissages dispensés à l'ensemble de la classe.**
2. Cependant, l'école peut toujours vous demander de fournir :
 - un cartable et un plumier non garnis et des vêtements pour votre enfant (ex. : les vêtements de rechange, un t-shirt, un short et des chaussures pour une activité sportive et, occasionnellement, des bottes et vêtements de pluie pour une sortie scolaire...);
 - les langes, les mouchoirs et les collations de votre enfant.
3. Une participation financière peut être demandée pour des activités organisées durant le temps scolaire, dans les cas suivants uniquement :
 - des cours de natation (entrée à la piscine et déplacements compris) ;
 - des activités culturelles et sportives d'un jour : avec un maximum de 45 €³ par année scolaire (déplacements compris) ;
 - des séjours pédagogiques avec un maximum de 100 €⁴ sur l'ensemble de la scolarité maternelle (activités, nuitées et déplacements compris).Ces montants sont indexés chaque année. Pour l'année scolaire 2021-2022, ils se montent respectivement à **45,75 €** et **101,67 €**.
4. Les frais liés aux temps extrascolaires (temps de midi, garderies du matin et du soir) ne sont pas des frais scolaires et peuvent donc vous être réclamés si votre enfant est concerné.

Aucun autre frais scolaire et aucune autre fourniture scolaire ne peuvent vous être réclamés.

¹ Décret portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun du 03-05-2019, CHAPITRE II. - De la gratuité, articles 1.7.2-1. à 1.7.2-5.

² Les « Frais scolaires » sont définis par le Décret comme étant les frais afférents à des services et fournitures portant sur des activités organisées dans le cadre de l'enseignement dispensé par les écoles organisées ou subventionnées durant les périodes d'apprentissages prévues dans l'horaire des élèves. Sont aussi considérés comme frais scolaires les droits d'accès à la piscine, les droits d'accès aux activités culturelles et sportives et les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s).

³ Montant prévu par l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant des montants plafonds pouvant être réclamés dans l'enseignement maternel en exécution de l'article 100, § 3, alinéa 2, 2° et 3°, du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement tel que remplacé par le décret du 14 mars 2019.

⁴ Idem supra.



1. En ce qui concerne les vêtements, l'école **ne peut pas vous imposer un fournisseur ou une marque**, mais elle peut demander une couleur précise. Si l'école souhaite qu'un logo figure sur un vêtement, elle doit vous le fournir.
2. L'école **ne peut pas vous proposer de frais facultatifs**, par exemple, un abonnement à une revue. Toutefois, l'achat de **photos**, de classe ou individuelle, peut vous être **proposé** mais pas imposé.
3. **Aucun droit d'inscription et aucune demande de services** ne peuvent vous être **imposés**, que ce soit directement par l'école ou indirectement via un autre organisme (ASBL, amicale, association, etc.).
4. **Aucun paiement ne peut transiter par votre enfant**. Le dialogue portant sur les frais scolaires et les décomptes périodiques ne peut **pas impliquer** votre enfant.
5. Le non-paiement des frais scolaires ne peut **en aucun cas être un motif de sanction pour votre enfant** (refus d'inscription, exclusion ou toute autre sanction).

COMMUNICATION DE LA PART DE L'ÉCOLE



1. Une **estimation des différents frais** qui seront à votre charge doit vous être remise, **par écrit**, en début d'année scolaire. L'école ne peut pas vous demander un forfait unique couvrant tous les frais de l'année scolaire.
2. Des **décomptes périodiques** détaillant les frais scolaires vous seront communiqués durant l'année scolaire. **Seuls** les frais renseignés sur ces décomptes peuvent vous être réclamés.
3. Lorsque les frais scolaires **excèdent 50 €**, vous avez la possibilité d'obtenir un **échelonnement de paiement** (sur demande).
4. Les dispositions légales relatives à la gratuité doivent être indiquées, par exemple au verso des estimations de frais, des décomptes périodiques et dans le règlement d'ordre intérieur de l'école.

EN CAS DE NON-RESPECT



1. Si vous pensez qu'une des règles en matière de gratuité n'est pas respectée, **nous vous invitons à rencontrer la direction d'école ou à en discuter avec vos représentants au Conseil de participation**. Vous pouvez également vous adresser à l'**Association de Parents** de votre école.
2. En dernier recours, une plainte peut être déposée auprès de l'Administration générale de l'Enseignement (AGE) : ✉ gratuite.ensobligatoire@cfwb.be

PLUS D'INFOS



www.enseignement.be dans la rubrique : « De A à Z » [Gratuité d'accès à l'enseignement obligatoire](#). Votre demande spécifique via ✉ gratuite.ensobligatoire@cfwb.be.

Nous vous souhaitons, à votre enfant et à vous-mêmes, une agréable année scolaire.

Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général

Activités parascolaires à Wisterzée - Année scolaire 2021 / 2022

LUNDI

CESAM Nature (3Mat-3P)

Multisportsde 15h30 à 16h20

Danse et rythmede 16h20 à 17h10

Prix : paiement par trimestre. Premier trimestre = 50€/10 séances

Infos et inscriptions : www.cesam-nature.com

MARDI

ECOLE DU CIRQUE DU BRABANT WALLON (Circomotricité, initiation à la jonglerie,...)

3Mat-2Pde 15h30 à 16h45

3P – 6Pde 16h45 à 18h

Prix : 230 €/32 séances

Infos et inscriptions : www.ecbw.be

MARDI

ACADEMIE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Initiation théâtre (3Mat)de 15h30 à 16h20

Théâtre (3P - 4P).....de 16h20 à 18h00

Prix : 14€/an (tarif unique peu importe le nombre de cours suivis à l'académie)

Infos et inscriptions : Inscription en ligne à partir du 19/06 via www.acarts.be

MARDI

CHANT, RYTHME ET INITIATION MUSICALE (Benoit Bosschaert)

3Mat-4Pde 15h30 à 16h20

Prix : 440 €/an – Versement en 2 parties (septembre et décembre)

Infos et inscriptions : benoit.bosschaert@gmail.com

<https://forms.gle/4ZES12Y6YeeKEGTH9>

Benoit Bosschaert (Ben Bosca) est guitariste professionnel et a étudié au Conservatoire de Jazz de Bruxelles. Actif sur scène et en studio, pour différents groupes, Benoit enseigne la guitare depuis 1995 et a développé une méthode claire et efficace par la synthèse d'un long parcours pédagogique et d'une riche expérience de musicien.

<https://www.facebook.com/CoursdeMusiqueavecBenBosca/>

Chant, rythme et initiation musicale

Apprendre et répéter des chansons, chanter à plusieurs voix (chorale), découvrir sa tessiture vocale, développer la voix avec un peu d'échauffements corporels, expression et musicalité

Improvisation et orchestre de voix

Jeux rythmiques, ensemble rythmes de percussions corporelles, coordination chant et rythme, développer l'écoute musicale, apprendre le langage musical

Pré-requis : savoir compter jusqu'à 4 😊

MARDI

KINEO TENNIS

1P-4P..... de 15h35 à 16h30

Prix : A partir de 350€ / 32 cours

Les tarifs peuvent varier en fonction du nombre d'enfants.

Infos et inscriptions : christopher@sportvital.be

Remarque : Le transport de l'école au centre de tennis peut être assuré par l'organisation Kineo Vital (40€/assurance). Pas de garderie sur place. Les enfants sont à reprendre à 16h30 au tennis.

La priorité est donnée aux enfants inscrits en 2020-21.

D'autres horaires de cours sont envisageables mais sans ramassage scolaire. Dans ce cas, s'adresser directement à www.sportvital.be

JEUDI

ACADEMIE DE COURT-SAINT-ETIENNE

Initiation théâtre (1P-2P).....de 15h30 à 16h20

Prix : 14€/an (tarif unique peu importe le nombre de cours suivis à l'académie)

Infos et inscriptions : Inscription en ligne à partir du 19/06 via www.acarts.be

JEUDI

SPORT EN OPLEIDING

Self-défense **en néerlandais** (1P-3P)..... de 15h45 à 16h45

Self-défense **en néerlandais** (4P-6P) de 16h45 à 17h45

Prix : 190€/an

Infos et inscriptions : Inscription via le site www.sportetformation.be/inscription

VENDREDI

SPORT EN OPLEIDING

Danse **en néerlandais** (1P-3P).....de 15h45 à 16h45

Danse **en néerlandais** (4P-6P)de 16h45 à 17h45

Prix : 190€/an

Infos et inscriptions : Inscription via le site www.sportetformation.be/inscription

VENDREDI (Seulement quelques vendredis)

SPORT EN OPLEIDING

Robotica **en néerlandais** (3^e MAT)..... de 15h45 à 16h45 (du 03/12 au 17/12)

Lego ingénieur **en néerlandais** (1P-2P) de 15h45 à 16h45 (du 08/10 au 22/10)

Robotica **en néerlandais** (3P-4P) de 17h00 à 18h00 (du 03/12 au 17/12)

Prix : 40€/un module de 3 séances

Infos et inscriptions : Inscription via le site www.sportetformation.be/inscription

Dates importantes de l'année 2021-2022

2021-2022	
Rentrée scolaire	mercredi 1 ^{er} septembre 2021
Fête de la Communauté française	lundi 27 septembre 2021
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 1 ^{er} novembre 2021 au vendredi 5 novembre 2021
Commémoration du 11 novembre	jeudi 11 novembre 2021
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 27 décembre 2021 au dimanche 9 janvier 2022
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 28 février 2022 au vendredi 04 mars 2022
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 4 avril 2022 au vendredi 15 avril 2022
Lundi de Pâques	lundi 18 avril 2022
Fête du 1 ^{er} mai	dimanche 1 ^{er} mai 2022
Congé de l'Ascension	jeudi 26 mai 2022
Lundi de Pentecôte	lundi 6 juin 2022
Les vacances d'été débutent le	vendredi 1 ^{er} juillet 2022

Les dates des bulletins pour les primaires :

Bulletin 1 : 24 décembre 2021

Bulletin 2 : 1^{er} avril 2022

Bulletin 3 : 30 juin 2022

Une première réunion de parents sera prévue fin octobre.

Journées de formation obligatoire pour les enseignants :

Trois journées de formation sont prévues durant l'année pour les enseignants.

Les enfants seront en congé ces jours-là. Les dates vous seront transmises ultérieurement.

Festivités

Fête de Noël : le mardi 21 décembre 2021

Fancy Fair : le samedi 28 mai 2022

Le calendrier complet est consultable sur notre site internet www.ecoledewisterzee.be/agenda

Etudes et garderies

Année scolaire 2021-2022

L'Administration communale de Court-Saint-Etienne demande une participation financière aux frais d'étude et de garderie, qui seront déductibles fiscalement.

<u>Les périodes payantes sont:</u>	A Wisterzée :	Au Neufbois
le matin	de 7h15 à 8h15	de 7h15 à 8h15
le soir	de 15h30 à 18h00	de 16h00 à 18h00
le mercredi	de 12h30 à 18h00	de 12h30 à 18h00



Les tarifs appliqués sont les suivants:

Habitant de Court-Saint-Etienne	Habitant hors Court-Saint-Etienne
0,30€/15 min	1 ^{er} enfant : 0,50€/15 min 2 ^{ème} enfant : 0,38€/15 min 3 ^{ème} enfant : 0,30€/15 min

!!! Au-delà de 18h00, les frais de garderie seront multipliés par 4

L'encodage des présences

Lors de l'arrivée et du départ de l'enfant en garderie, le badge sera scanné à l'aide d'un smartphone que les surveillants auront en leur possession. Sur la plateforme www.e-portal.be, vous pourrez y trouver les détails des périodes durant lesquelles votre enfant a fréquenté la garderie.

Si votre enfant participe à une activité parascolaire, la période de facturation est suspendue pour la durée de celle-ci. Si l'activité parascolaire est supprimée à cause par exemple de l'absence du moniteur, les frais de garderie sont dus.

L'organisation des études et garderies

Le matin, le soir et le mercredi après-midi, les enfants sont pris en charge par les surveillants. Les études surveillées sont organisées de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire par les surveillants également et se déroulent les lundis, mardis et jeudis (**pas d'étude les vendredis**) de 15h30 à 16h20 à l'implantation de Wisterzée et de 16h00 à 17h00 à l'implantation du Neufbois

A Wisterzée, afin de garantir une certaine concentration et une ambiance de travail fructueuse, les enfants inscrits à cette étude ne pourront quitter la classe avant 16h20. Nous vous demandons donc de les récupérer uniquement au terme de celle-ci.

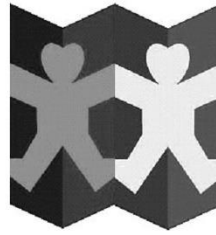
Au Neufbois, l'étude est obligatoire pour tous les enfants présents à la garderie.

Pour une bonne organisation, nous vous demandons également de prévenir le titulaire de votre enfant, via le journal de classe, si celui-ci, exceptionnellement, ne participe pas à l'étude.

Le mercredi, vu le nombre restreint d'enfants en garderie, ceux-ci sont rassemblés à l'école de Wisterzée. Un rang est organisé au départ du Neufbois et les enfants se trouveront sur l'implantation de Wisterzée à partir de 14h.



**ECOLE COMMUNALES
DE
COURT-SAINT-ETIENNE**



N°

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Personne responsable de l'élève

Nom :

Prénom :

Inscrit dans la classe deannée

Vous prie d'excuser mon fils / ma fille

Pour l'absence du .../.../..... au .../.../.....

MOTIF

(cocher ou compléter)

maladie de l'enfant
à préciser
(à partir du 3ème jour certificat médical obligatoire)

décès dans la famille (preuve à joindre)

convocation par une autorité
publique (attestation à joindre)

problème de transport (à expliquer)

.....
.....

autre motif à expliquer en détail

ci-dessous (le motif : *RAISON FAMILIALE* ne peut être accepté)

.....
.....
.....
.....

Date :/...../.....

Signature

**Emplacement réservé
au certificat médical
ou
à l'attestation**

Cadre réservé à la Direction de l'Établissement

Justification acceptée

Justification refusée motivation du refus : _____

Signatures parentales concernant les différentes informations de rentrée 2021-2022

Je soussigné(e)

responsable légal de , classe :

déclare avoir lu les documents suivants :

	Documents	Signatures pour prise de connaissance
<u>Pour information</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) entré en vigueur au 1^{er} septembre 2020 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'établissement entré en vigueur au 1^{er} septembre 2019 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Frais et coûts scolaires par enfant 	

Vous trouverez ce règlement ainsi que notre projet d'établissement sur notre site internet www.ecoledewisterzee.be .

En signant, j'accepte le règlement d'ordre intérieur de l'école et j'adhère au projet d'établissement proposé par l'équipe éducative de l'établissement scolaire.

Date et Signature

Liste des annexes à joindre à ce document et à rentrer au plus vite :

- Fiche récapitulative (à compléter et éventuellement corriger)
- Droit à l'image
- Autorisation de sortie (facultatif)

Fiche récapitulative

Année scolaire 2021-2022

Identité de l'enfant

Classe :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Groupe sanguin :

Adresse : 0

Autorité parentale :

Nom :

Nom :

Lien de parenté :

Lien de parenté :

Téléphone :

Téléphone :

Adresse (si différente de l'enfant) : Adresse (si différente de l'enfant) :

.....

Parents séparés : OUI - NON depuis Mode de garde :

Frères et sœurs :

Prénom

Age

Prénom

Age

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Adresses mail (sur lesquelles vous recevrez les informations de l'école) :

Autorisation de transmettre ces adresses à l'Association de Parents :

Oui - Non

Autres personnes à contacter en cas d'urgence

Nom : Lien de parenté : Téléphone :

Nom : Lien de parenté : Téléphone :

Nom : Lien de parenté : Téléphone :

Santé

Nom et n° de tél. du médecin traitant :

Maladies antérieures de l'enfant ou opérations subies :

.....

.....

Allergies :

L'enfant est-il vacciné contre le tétanos ? **Oui – Non**

L'enfant peut-il participer aux activités proposées (sport, excursions, jeux, natation...) ? **Oui – Non**

L'état de santé de l'enfant nécessite-t-il des soins ou une surveillance particulière ? **Oui – Non**

.....

.....

.....

Nom-prénom :

Autres renseignements et données médicales que vous jugez importants de signaler :
(passé, quotidien, caractère, peurs, passions de l'enfant, problème de santé, épilepsie, asthme, diabète, problème de sommeil, port de lunettes ou appareil auditif, problèmes physiques ou psychiques, ...)

.....
.....
.....
.....

Ses loisirs

Quelles sont ses activités extra-scolaires

.....

Votre enfant aime-t-il lire ?

Sa scolarité

Votre enfant est-il : gaucher – droitier

Y a-t-il des personnes dans son entourage qui parlent le néerlandais ?

.....

Y a-t-il quelqu'un pour l'aider dans ses devoirs en néerlandais ? souvent parfois jamais.

Est-il suivi par des professionnels en dehors de l'école ? : OUI - NON

Par quels praticiens (logopède, psychologues, psychomotricien, graphomotricien...) ?

.....

Depuis quand ?

Pour quelle(s) raison (s) ?

.....

.....

.....

Autres points à mentionner concernant la scolarité de votre enfant :

.....

.....

.....

.....

.....

Numérique

Votre enfant peut-il avoir accès à un support numérique (ordinateur ou tablette) quelques minutes (max 30 minutes) par jour pour ses devoirs : Oui - Non

Si oui, de quel type de support s'agit-il ? Ordinateur fixe – Ordinateur portable – Tablette

Si non, serait-il envisageable que vous achetiez un de ces équipements ? Oui - Non

Je certifie que ces informations sont correctes.

A défaut, merci de corriger sur ce document (recto et verso).

Date :

Signature(s) du/des parents

Droit à l'image

Déclaration parentale en matière de diffusion de l'image des élèves



Dans le cadre de certaines activités scolaires ou parascolaires, des interviews et photographies de nos élèves peuvent être réalisées par l'équipe éducative ou par des tiers. Dans ce contexte, nous sollicitons votre autorisation.

Je soussigné(e)

parent légalement responsable de

- **Autorise mon enfant à apparaître sur des photos et/ou vidéos :**

INTERNES A L'ECOLE

- dans les travaux scolaires (cahiers, classeurs, panneaux d'affichages, vidéos pédagogiques visionnées uniquement à l'école,...)	Oui - Non
- sur un avis de l'école, un projet d'établissement, le calendrier des anniversaires ...	
- transmises sur CD-Rom, clef USB, album photos, album souvenir, blog de classe,... (exclusivement distribuées aux parents)	

GEREES PAR L'ECOLE

- dans l'ACTU, le journal de l'école (transmis aux parents et publié sur le site/FB de l'école)	Oui - Non
- sur le site internet de l'école : www.ecoledewisterzee.be	
- sur la page Facebook de l'école www.facebook.com/Wisterzee	
- dans des vidéos et montages placés sur la page YouTube de l'école	

EXTERNES A L'ECOLE

- dans les médias (télévision, presse, sites internet non gérés par l'école,...)	Oui - Non
--	-----------------

- **Autorise la prise de vue de mon enfant par un photographe professionnel pour des photos individuelles ou de groupes** Oui - Non
- **Autorise la prise de vue de mon enfant par le photographe du Vers l'Avenir (en première primaire uniquement)** Oui - Non

Je m'engage à ne pas utiliser d'images publiées via l'école dans lesquelles d'autres enfants pourraient apparaître.

Cette autorisation de photographier ou de filmer mon enfant est valable pour toute la durée de sa scolarité dans l'école de Wisterzée.

Date et Signature :



Autorisation de sortie Année scolaire 2021-2022

Je soussigné(e)

parent légalement responsable de , élève de

O **autorise** mon enfant à quitter l'école seul :

Le lundi

Après les cours

Après l'étude

Autre :

Le mardi

Après les cours

Après l'étude

Autre :

Le mercredi

Après les cours

Autre :

Le jeudi

Après les cours

Après l'étude

Autre :

Le vendredi

Après les cours

Autre :

Date

Signature

Une carte de sortie sera attachée au cartable de l'enfant.

En signant cette autorisation, je décharge l'établissement de toute responsabilité en cas d'accident survenant en dehors du périmètre de l'école primaire.

Pour la sécurité des élèves, veuillez noter qu'aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul sans un avis écrit (mail, mot au journal de classe). Les appels téléphoniques ne seront pas pris en compte.

Merci de votre compréhension.